



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conservatoire COF

BIBLIOTHEQUE

GUIDE DU LECTEUR

Informations générales

La bibliothèque du Conservatoire de Fribourg contient principalement des partitions du répertoire classique et jazz mais aussi des ouvrages généraux et spécialisés sur la musique ainsi que des disques compacts. Elle collabore avec la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg (BCU-FR www.fr.ch/bcu) en tant que bibliothèque associée du Réseau fribourgeois. La BCU-FR fait elle-même partie du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO www.rero.ch)

■ Adresse, horaire et contacts

Bibliothèque du Conservatoire
Route Louis-Braille 8 - CP 88
CH - 1763 Granges-Paccot

Ouverture du service de prêt :

Lundi 13 :30-17 :00
Mardi 09 :00-12 :00
Mercredi 09 :00-12 :00 et 13 :30-17 :00
Jeudi 13 :30-17 :00
Vendredi 09 :00-12 :00

Le service de prêt est fermé durant les vacances scolaires.

Tél. 026 305 99 58
E-mail biblio.conservatoire@fr.ch

Web www.conservatoire-fribourg.ch
Catalogue www.fr.ch/bcuf/

Règlement interne

Le règlement interne fixe les droits et les devoirs des usagers. Le personnel de la bibliothèque, sous l'autorité de la direction du Conservatoire de Fribourg, est chargé de les faire appliquer.

Les modalités de prêt et les tarifs sont fixés d'entente entre la responsable de la bibliothèque et le Directeur du Conservatoire. L'usager s'engage à respecter les conditions d'utilisation de la bibliothèque.

Le personnel de la bibliothèque est à disposition des usagers pour les aider à utiliser au mieux les ressources de leur bibliothèque et des autres bibliothèques.

La bibliothèque offre à ses utilisateurs une atmosphère tranquille pour le travail ou la détente. Ceux-ci sont tenus de respecter les lieux et le matériel (en particulier, les annotations dans les livres et les partitions sont interdites).

S'inscrire et emprunter

■ Compte des utilisateurs

Inscription Toute personne établie en Suisse ou faisant partie du Conservatoire et de l'HEMU (site Fribourg) peut s'inscrire gratuitement à la bibliothèque et obtenir une carte de lecteur sur présentation d'une pièce d'identité.

Carte de lecteur La carte de lecteur permet de réserver, d'emprunter des documents et consulter son Dossier lecteur. La même carte permet de s'inscrire dans les quelque 600 bibliothèques suisses qui, comme la bibliothèque du Conservatoire, font partie du réseau **BibliOpass**.

Dossier lecteur Les informations concernant le lecteur et ses activités auprès de la bibliothèque du Conservatoire peuvent être consultées dans le Dossier lecteur, accessible depuis le Catalogue fribourgeois www.fr.ch/bcuf/, en indiquant le numéro de lecteur et le mot de passe.

Dans le Dossier lecteur figurent les documents empruntés (délais de restitution) ou réservés, les frais, ainsi que les données personnelles indispensables à la gestion courante des opérations de prêt (**transmettre les éventuels changements au service de prêt d'une des bibliothèques du Réseau fribourgeois**)

Le Dossier lecteur permet également de prolonger directement l'échéance du prêt des documents empruntés.

■ Prêt local

Les informations concernant les documents empruntés (délais de restitution, prolongations, réservations, frais, etc.) peuvent être consultées dans le Dossier lecteur, accessible depuis le Catalogue fribourgeois www.fr.ch/bcuf/.

Demandes	Accès et prêt directs à la bibliothèque du Conservatoire. Ne sont pas prêtés à domicile et doivent être consultés sur place : les travaux d'étudiants, les ouvrages de référence (dictionnaires, encyclopédies, catalogues, ...), les revues (le dernier numéro), ainsi que les éditions d'œuvres complètes.								
Retours	Les documents empruntés à la bibliothèque du Conservatoire doivent être rendus auprès de cette même bibliothèque. En cas de fermeture du service de prêt, ils peuvent être déposés à la réception du Conservatoire (traitement des retours dans les 24 heures). Les documents peuvent aussi être retournés par poste en paquets inscrits (la date de retour sera celle de réception du document à la bibliothèque).								
Durée du prêt	Sauf restrictions ou conditions particulières, la durée du prêt d'un document est de 4 semaines.								
Prolongations	Cinq prolongations sont possibles (en ligne depuis le catalogue, par le service de prêt ou par téléphone) à condition que le document ne soit pas réservé par un autre usager.								
Avis et rappels	Un avis d'échéance informe le lecteur quand la durée de prêt d'un document est échue. Un 1er rappel est envoyé 11 jours après la date d'échéance, le 2^{ème} rappel après 21 jours et le 3^{ème} rappel après 31 jours. Ensuite l'usager est exclu provisoirement du prêt. Après 43 jours, une facture est imprimée : frais de remplacement du document et pénalité maximale de retard peuvent dès lors être facturés.								
Tarifs	<table><tr><td>Prêt local</td><td>gratuit</td></tr><tr><td>Pénalité de retard</td><td>dès le 11e jour après l'échéance : 0.50 ct par volume et par jour</td></tr><tr><td>Document perdu ou endommagé</td><td>pénalités de retard + frais de remplacement (estimation de la bibliothèque)</td></tr><tr><td>Remplacement de carte</td><td>fr. 10.-</td></tr></table>	Prêt local	gratuit	Pénalité de retard	dès le 11e jour après l'échéance : 0.50 ct par volume et par jour	Document perdu ou endommagé	pénalités de retard + frais de remplacement (estimation de la bibliothèque)	Remplacement de carte	fr. 10.-
Prêt local	gratuit								
Pénalité de retard	dès le 11e jour après l'échéance : 0.50 ct par volume et par jour								
Document perdu ou endommagé	pénalités de retard + frais de remplacement (estimation de la bibliothèque)								
Remplacement de carte	fr. 10.-								

■ Prêt entre bibliothèques

Demandes, Retours	Les documents qui ne figurent pas dans les collections de la bibliothèque du Conservatoire de Fribourg peuvent être commandés dans d'autres bibliothèques suisses.												
	<ol style="list-style-type: none">1. La demande est généralement faite directement par le lecteur via le catalogue collectif RERO www.rero.ch, ou, si le document n'est pas localisé dans RERO, depuis la page d'accueil de la BCU www.fr.ch/bcu au moyen d'un formulaire en ligne « Prêt entre bibliothèques ». Une fois le document disponible à la BCU, un avis de retrait est envoyé et le document doit être retiré et retourné par le lecteur au service de prêt de la BCU Centrale. Ce service est payant et n'est offert qu'aux personnes en possession d'une carte de lecteur (avec numéro et mot de passe).2. Si la demande concerne des documents appartenant aux autres conservatoires romands (Lausanne, Genève en particulier dont les catalogues ne font pas partie de RERO), la demande est faite par la bibliothécaire du Conservatoire. Le document doit alors être retiré et retourné à la bibliothèque du Conservatoire. Ce service est gratuit.												
Conditions de prêt	Les conditions de prêt (durée du prêt, rappels, amendes, etc.) varient d'une bibliothèque à une autre.												
Prolongations	La durée du prêt n'est pas forcément de 4 semaines , elle dépend de la bibliothèque prêteuse. Dans tous les cas, la demande de prolongation doit être faite avant la date d'échéance.												
Tarifs	<table><tbody><tr><td>Réseau romand RERO</td><td>fr. 3.- par volume</td></tr><tr><td>Autres bibliothèques</td><td>fr. 12.- par volume</td></tr><tr><td>Prêt international</td><td>dès fr. 15.- par volume</td></tr><tr><td>Photocopies</td><td>fr. 5.- jusqu'à 20 pages + fr. 0.20 par page supplémentaire</td></tr><tr><td>Pénalité de retard</td><td>RERO : tarifs des bibliothèques prêteuses Réseau fribourgeois : dès le 11^e jour après l'échéance 0.50 ct par volume et par jour</td></tr><tr><td>Document perdu</td><td>prix fixé par la bibliothèque prêteuse</td></tr></tbody></table>	Réseau romand RERO	fr. 3.- par volume	Autres bibliothèques	fr. 12.- par volume	Prêt international	dès fr. 15.- par volume	Photocopies	fr. 5.- jusqu'à 20 pages + fr. 0.20 par page supplémentaire	Pénalité de retard	RERO : tarifs des bibliothèques prêteuses Réseau fribourgeois : dès le 11 ^e jour après l'échéance 0.50 ct par volume et par jour	Document perdu	prix fixé par la bibliothèque prêteuse
Réseau romand RERO	fr. 3.- par volume												
Autres bibliothèques	fr. 12.- par volume												
Prêt international	dès fr. 15.- par volume												
Photocopies	fr. 5.- jusqu'à 20 pages + fr. 0.20 par page supplémentaire												
Pénalité de retard	RERO : tarifs des bibliothèques prêteuses Réseau fribourgeois : dès le 11 ^e jour après l'échéance 0.50 ct par volume et par jour												
Document perdu	prix fixé par la bibliothèque prêteuse												